



Conseil canadien pour les réfugiés
Canadian Council for Refugees

Rapport : Forum pancanadien sur la traite des personnes

Ottawa, le 27 novembre 2019

Montréal, 2020



Table des matières

| | |
|------------------------------|----|
| A. Introduction..... | 3 |
| B. Tendances régionales..... | 5 |
| C. Enjeux clés | 7 |
| D. Évaluations..... | 11 |
| E. Conclusions..... | 12 |

2020

A. Introduction

Le 27 novembre 2019, le Conseil canadien pour les réfugiés a tenu un Forum pancanadien sur la traite des personnes à Ottawa, en Ontario, sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple Algonquin Anishnaabeg. Cette année, le thème central du forum était la justice et la protection des personnes ayant subi la traite.

Environ 80 personnes ont participé au forum. Elles provenaient surtout de l'Ontario, mais également du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard. Parmi les personnes présentes se trouvaient des militant-e-s contre la traite de personnes, des défenseur-e-s des droits des personnes migrantes, des intervenant-e-s de première ligne, des universitaires et des représentant-e-s du gouvernement.

La tenue de cet événement dans la capitale du Canada a permis aux responsables des politiques et au secteur des ONG de se rencontrer en personne et de discuter des manières dont les plans et politiques favorisent activement la protection des individus ou leur vulnérabilité en matière de traite des personnes.

Le CCR tient à souligner le généreux soutien financier offert par la Fondation canadienne des femmes et ses partenaires, dont Patrimoine canadien, qui appuient la lutte contre la traite des personnes menée par le CCR.

Les forums sur la traite des personnes du CCR



| | |
|---------------|---------------------|
| Décembre 2009 | Windsor, ON |
| Novembre 2011 | Montréal, QC |
| Novembre 2012 | Toronto, QC |
| Novembre 2014 | Gatineau, QC |
| Novembre 2016 | Montréal, QC |
| Décembre 2017 | St. Catharine's, ON |
| Novembre 2018 | Montréal, QC |
| Novembre 2019 | Ottawa, ON |

Objectifs de la rencontre et liste des ateliers et discussions

Les objectifs du forum sur la traite des personnes étaient les suivants :

- Encourager la collaboration au sein du réseau pancanadien d'ONG, des intervenant-e-s de première ligne et d'autres organisations qui travaillent pour la protection des personnes ayant subi la traite et sensibilisent le public à la traite des personnes au Canada ;
- Mettre en commun des expériences et des stratégies efficaces de sensibilisation et d'intervention ;
- Cibler et analyser les tendances, les besoins, les préoccupations politiques et les priorités pour améliorer la protection des personnes ayant subi la traite des personnes au Canada (à l'échelle locale, provinciale et nationale) ;
- Discuter des stratégies de défense de droits et d'intérêts et d'actions précises pour s'attaquer aux obstacles à la prévention.

Ateliers et discussions :

- Remarques d'ouverture : historique des forums sur la traite des personnes du CCR
- Panel pancanadien : les tendances, les défis et les possibilités de collaboration en matière de lutte contre la traite des personnes
- Table ronde : la législation et les politiques relatives à la lutte contre la traite des personnes
- Discussion en sous-groupe : faire campagne pour des changements politiques
- Discussion en sous-groupe : La ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes : mobiliser les défenseur-e-s de droits travaillant contre la traite des personnes à des fins de travail forcé
- Discussion en sous-groupe : Stratégies de prévention dirigées par les pair-e-s
- Discussion en sous-groupe : Bâtir la collaboration entre le gouvernement et la base
- Rapports et plénière de clôture

Commentaires des participant-e-s :

« Ça [le forum] m'a aidé à prendre conscience des lacunes dans le domaine. »

« Ce forum m'a motivée ! :) J'ai de nouvelles idées à développer avec les personnes survivantes. »

« Je présenterai ce que j'ai appris pendant le forum à mon équipe. Je leur parlerai des faits saillants. »

« C'était extraordinaire de voir un panel commencer avec une survivante qui parlait dans ses propres mots et se sentait à l'aise de s'exprimer ! »

« Formidable initiative, continuez svp ! »

B. Tendances régionales

Les membres du comité de lutte contre la traite des personnes du CCR ont présenté des tendances, des enjeux et des pratiques d'intervention de leurs régions. Voici quelques faits saillants :

Ontario

- Le FCJ constate l'intersectionnalité des cas : des personnes migrantes, des hommes, des femmes et des personnes LGBTQ.
- Le programme ambulant du FCJ est un programme novateur déployé en milieu rural pour évaluer les situations de traite ou les risques : l'équipe utilise Whatsapp pour entrer en contact avec les personnes survivantes, établir des relations de collaboration avec les autorités et les travailleurs et travailleuses exploités et adapte les processus en fonction des besoins de chaque personne.
- La collaboration avec les autres travailleurs et travailleuses de première ligne et les alliés est essentielle : nous ne sommes pas des spécialistes de tous les sujets.
- Le FCJ a réussi à obtenir 70 PST l'an dernier. C'est un record !
- L'Ontario a élu un nouveau gouvernement cette année : il travaille davantage sur l'exploitation sexuelle et la jeunesse que sur la traite des personnes à des fins de travail forcé.
- Autres défis : depuis le 1^{er} octobre, le soutien pour les personnes victimes d'actes criminels n'est plus disponible. De façon générale, il est plus difficile pour les personnes ayant subi la traite et pour les personnes dont le statut est précaire d'obtenir des services.

Québec

- La majorité des « entrées irrégulières » continuent d'avoir lieu au Québec (8 364)
- Les principaux pays d'origine de ces personnes sont : le Nigéria, la Colombie et la République démocratique du Congo
- La violence organisée, la violence genrée (les mariages forcés, la mutilation génitale féminine, la traite des personnes), l'orientation sexuelle, la persécution par des groupes armés et la répression pour cause d'opinion politique sont les principales raisons pour lesquelles les gens migrent.
- Le taux d'acceptation des demandeurs d'asile originaires du Nigéria se situe autour de 22 %
- Une agence de placement de Victoriaville est contrainte de payer plus de 300 000 \$ en dommages à 11 travailleurs agricoles (Centre des travailleurs et travailleuses immigrants)
- Ville de Montréal : L'accès sans peur : carte d'identité permettant aux personnes d'avoir accès à certains services municipaux sans fournir de preuve d'adresse, comme la bibliothèque et la piscine.
- Changements des lois provinciales en matière d'immigration :
 - Loi 9 (mise en œuvre d'un nouveau système d'immigration, ARRIMA)
 - Introduction d'un test de « valeurs » dans le processus d'obtention du Certificat de sélection du Québec

- Enjeux relatifs à la pratique illégale du droit de l'immigration
- L'accès à la justice et aux services sociaux demeure très limité pour les personnes migrantes à statut précaire (l'aide sociale et juridique, les indemnisations pour les victimes, etc.) Les titulaires d'un permis de séjour temporaire n'ont pas accès à l'aide sociale
- Longue période de séparation familiale
- Pénurie de logements à Montréal
- L'accès aux garderies pour les enfants des familles demandeuses d'asile est problématique

Alberta

- 57,9 % des personnes avec qui nous avons travaillé ont subi la traite interne ou sont citoyennes canadiennes. Les femmes et les filles autochtones sont démesurément représentées. 41,6 % de nos client-e-s ont été travailleurs et travailleuses étrangers temporaires (visiteurs). Le 5 % restant est constitué d'un mélange de personnes ayant subi la traite interne et internationale.
- L'âge moyen des personnes soutenues par ACT Alberta est de 26 ans chez les femmes et 28 ans chez les hommes. Actuellement, ACT travaille avec des client-e-s âgés de 18 ans et plus, mais réfère aux partenaires appropriés les jeunes protégés par la loi sur les enfants victimes d'exploitation sexuelle (PSECA).
- Nous observons une augmentation du nombre de femmes trans subissant la traite. Cette augmentation est partiellement causée par l'itinérance chronique et épisodique qui exacerbe la vulnérabilité des femmes trans.
- Parmi les obstacles à l'accès à la justice figurent le manque de connaissances en matière de traite des personnes et d'identification des survivantes ainsi que le manque de services hors des grands centres urbains. ACT Alberta travaille actuellement sur un projet en milieu rural.
- ACT Alberta a participé à l'obtention de 10 à 15 permis de travail ouverts pour personnes vulnérables (PTO) depuis la création de la mesure en juin. TFWAO a participé à l'obtention d'environ 30 PTO. Dans le cas des demandes qui ont été acceptées, les PTO ont été émis rapidement, de 2 à 5 jours ouvrables après l'envoi des demandes, qui comportaient de solides documents d'appui. Les réponses prennent plus de temps à parvenir lorsque les demandes ne sont pas accompagnées de documents d'appui.
- Le gouvernement provincial s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action (Alberta Action Plan to Combat Human Trafficking), qui inclut un plan décliné en 9 points.
- L'accès à la justice est lié au manque de connaissances sur la traite des personnes. Le groupe de travail sur la traite (Alberta Task Force on HT) et ACT souhaite collaborer avec d'autres organisations pour échanger sur les pratiques prometteuses en matière de lutte contre la violence genrée.

C. Enjeux clés

Améliorer la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes

Des représentant-e-s de IRCC, d’Affaires mondiales Canada et de la Sécurité publique du Canada ont participé à un panel sur les politiques. Les panélistes ont présenté différents aspects de la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes (2019 – 2024), lancée l’automne dernier. Des représentant-e-s du gouvernement ont souligné comment la stratégie s’inspire du travail existant et repose toujours sur les piliers que sont la prévention, la protection, la poursuite et les partenariats. Un cinquième pilier, soit le renforcement du pouvoir d’agir, y a cependant été ajouté dans le but de centrer davantage la démarche sur les personnes survivant-e-s. La nouvelle stratégie et l’approche adoptée par le gouvernement pour lutter contre la traite des personnes ont reçu un accueil positif. Par contre, les participant-e-s au forum provenant du secteur des ONG ont souligné de nombreuses lacunes, particulièrement en ce qui concerne les personnes migrantes en situation de précarité et sans statut faisant face à l’exploitation sexuelle ou à des fins de travail forcé. Il semble notamment y avoir un décalage entre l’efficacité perçue de certaines politiques gouvernementales (comme les Permis de travail temporaires pour les victimes de la traite des personnes) et les problèmes rencontrés par les travailleurs et travailleuses de première ligne, qui dépendent de ces politiques pour défendre les droits des survivant-e-s de la traite des personnes. Les lacunes observées sont les suivantes :

L’accès aux services

La nouvelle Stratégie nationale reconnaît que le « rétablissement peut prendre toute une vie » et souligne la nécessité d’un accès continu à des services de soutien, en collaboration avec des partenaires, comme le Groupe de travail sur la traite des personnes. Pourtant, à l’heure actuelle, il n’y a pas assez de financement et de ressources pour garantir un soutien en matière de santé mentale pour les survivant-e-s de la traite des personnes. En général, les personnes qui subissent la traite peinent à recevoir des services essentiels : il y a des lacunes entre les compétences fédérales et provinciales, et de nombreuses différences entre les services disponibles d’une province à l’autre. Les participant-e-s ont parlé du besoin de garantir une intervention en matière de traite des personnes complète et intégrée partout sur le territoire. Cela inclut l’accès à des services juridiques, du logement et de l’aide financière, des services qui font défaut dans de nombreuses communautés.

La protection

Les participant-e-s ont souligné que les voies d’accès à la protection temporaire et permanente font défaut ou sont inadéquates. Les Permis de séjour temporaires pour les victimes de la traite des personnes (PST – VTP) sont difficiles à obtenir ; ceux qui sont émis sont de durée insuffisante, ne permettent pas la réunification familiale et ne sont pas accordés de façon uniforme d’une province à l’autre. Les directives relatives aux PST n’ont pratiquement pas changé depuis 2008 ; il est temps de les réviser. Diverses suggestions ont été faites pour améliorer la protection dans une perspective de droits de la personne :

- Réviser les directives relatives aux PST, corriger les incohérences sur le plan de l’octroi de PST – VTP et éliminer les obstacles à l’accès.

- Créer une voie d'accès accélérée à la protection, basée sur des motifs humanitaires. Créer une catégorie spéciale pour les personnes ayant subi la traite des personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés afin d'ancrer la protection permanente dans un cadre juridique solide.

Prévenir et intervenir sur le plan des causes :

- Affaires mondiales Canada endosse l'idée que les entreprises doivent faire preuve de responsabilité sociale. Il faut également élaborer des principes et des pratiques d'approvisionnement éthiques dans les secteurs privé et gouvernemental pour combattre la traite des personnes au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.
- La nouvelle Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes, actuellement en démarrage, est un moyen prometteur de cibler des personnes survivant-e-s et de les mettre en contact avec des services. La ligne d'urgence permettra également de mieux comprendre les populations vulnérables par la recherche et l'analyse de données. Par contre, en ce moment, les personnes qui subissent la traite des personnes à des fins de travail forcé n'utilisent pas la ligne d'urgence. Des démarches sont en cours pour mobiliser les militant-e-s contre la traite des personnes à des fins de travail forcé afin de cerner les meilleurs moyens de joindre les communautés les plus susceptibles d'être touchées par la traite à des fins de travail forcé.
- Une nouvelle conseillère spéciale et un comité consultatif sur la traite des personnes soutiennent maintenant les efforts de prévention nationale. Cette annonce est jugée positive, même si les participant-e-s affirment qu'il est nécessaire de s'assurer que diverses parties prenantes soient représentées au comité consultatif.
- Les compagnies minières canadiennes ont été dénoncées par plusieurs participant-e-s, qui leur reprochent de violer les droits de la personne et déplacer des communautés autochtones pour accéder à des ressources et développer des mines. Un encadrement serré de leurs pratiques doit être mis en place par le gouvernement canadien.
- Des ONG soulignent le besoin de réfléchir aux conséquences sociales et économiques des politiques d'immigration, qui créent des vulnérabilités conduisant à la violence, aux violations des droits de la personne et à la banalisation des traumatismes. Ces politiques doivent être analysées et revues.
- Sur le plan de la prévention, il faut reconnaître que la sensibilisation a des limites. Les personnes vivant des situations désespérées sont susceptibles de prendre des risques, et la sensibilisation ne s'attaque pas aux raisons pour lesquelles certaines d'entre elles sont vulnérables dès le départ (inégalités socioéconomiques).

Les travailleurs étrangers temporaires

Le Programme canadien des travailleurs étrangers temporaires (PTET) lie généralement les travailleurs et travailleuses à leurs employeurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'hôtellerie, du travail domestique et d'autres secteurs. Lors du forum 2019, les participant-e-s ont plusieurs fois mentionné le fait que le PTET rend les individus plus vulnérables à l'exploitation et la traite des personnes.

Les personnes qui viennent au Canada dans le cadre du volet des travailleurs et travailleuses peu spécialisés du PTET sont particulièrement à risque. Elles n'ont pas le droit d'être accompagnées de leurs familles, ont un accès limité aux services offerts par les grands organismes d'établissement et sont souvent logées en groupe, bien souvent avec des personnes qu'elles ne connaissent pas. Ces situations ont plusieurs conséquences indésirables sur la santé mentale, et de nombreuses personnes souffrent d'anxiété et de dépression. Leurs relations familiales sont également bouleversées : « Les personnes se retrouvent isolées, dans des contextes peu familiers, un peu comme celles qui partagent leur vie avec des partenaires abusifs », explique Shelley Gilbert, la coordonnatrice des services de travail social à Legal Assistance of Windsor.

Sue Wilson, des Sœurs de Saint-Joseph au Canada, ajoute que ces programmes de travailleurs étrangers temporaires sont davantage structurés en fonction de l'économie que des droits de la personne. Le volet des travailleurs et travailleuses peu qualifiés encourage les entreprises à suivre un modèle qui repose sur l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché. Il faut revoir ces programmes de travailleurs temporaires et les bâtir selon une approche axée sur les droits de la personne.

L'exploitation commence souvent au moment du recrutement. Les frais de recrutement sont souvent exorbitants, et les pratiques de recrutement sont abusives et frauduleuses. La réglementation des pratiques de recrutement et d'embauche est insuffisante ou déficiente. Récemment, la Colombie-Britannique et le Manitoba ont formulé de nouvelles exigences relatives à la certification des recruteurs. Néanmoins, les participant-e-s du forum ont observé que même lorsque les recruteurs offrent des cautionnements de garantie et s'exposent à des amendes de 10 000 \$ pour avoir opéré sans permis, des abus se produisent. Des personnes rapportent des situations où des travailleurs et travailleuses ont dû payer 10 000 \$ aux recruteurs dès le début de leur contrat ; dans certains cas, des travailleurs et travailleuses ont dû déboursier 50 000 \$ (pour les billets d'avion, les retenues salariales, etc.). Des mesures plus vigoureuses doivent être adoptées pour dissuader, surveiller et punir les pratiques de recrutement abusives.

Sur un plan plus positif, des cas récents de traite des personnes en Ontario (Wasaga/Barrie) font ressortir des pratiques prometteuses. Le FCJ Refugee Centre a adopté une approche tenant compte des traumatismes pour garantir la sécurité des travailleurs et travailleuses migrants exploités placés sous sa protection. Le FCJ a aussi collaboré avec la police et des représentant-e-s du gouvernement pour qu'une approche misant sur les droits de la personne soit employée dans le cadre des enquêtes, des entrevues et du traitement de douzaines de cas de traite de travailleurs et travailleuses.

De manière générale, toutefois, les migrant-e-s qui subissent la traite des personnes ont de la difficulté à trouver une protection qui leur garantirait d'accéder à un statut sûr et aux mesures d'aide sociale qui l'accompagnent. IRCC considère que les Permis de séjour temporaires pour les victimes de la traite des personnes (PST – VTP) et les nouveaux permis de travail ouverts pour travailleurs vulnérables sont des instruments utiles. Les nouveaux permis de travail ouverts sont utiles aux travailleurs et travailleuses munis de contrats de travail valides, mais les personnes sans statut n'y sont pas admissibles. De plus,

ces permis de travail ouverts sont temporaires et renvoient en dernier lieu les individus dans des situations de permis de travail fermés. Les différents problèmes qu'entraînent les PST pour les survivant-e-s de la traite des personnes ont déjà été mentionnés. Les participant-e-s du forum réclament un certain nombre de changements politiques qui permettraient d'améliorer la situation. À court terme, il est proposé de créer une procédure d'accès accéléré aux PST pour les survivant-e-s de la traite des personnes et de prolonger leur durée (à un an minimum, plutôt que six mois). Même si les PST pour les survivant-e-s de la traite des personnes offrent une protection temporaire, une voie d'accès claire à une forme de protection permanente pour les personnes ayant subi la traite est nécessaire. La création d'une classe à part pour les personnes ayant subi la traite dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* la rendrait possible.

L'intersectionnalité

Les participant-e-s reconnaissent que l'oppression fondée sur le genre fait partie du contexte qui favorise la vulnérabilité à la traite des personnes, et que les femmes et les filles représentent une part importante des personnes ayant survécu à la traite. En même temps, les travailleurs et travailleuses de première ligne qui côtoient les personnes migrantes ayant subi l'exploitation reconnaissent que le genre recoupe d'autres facteurs, comme les identités de genre non binaires, la race, l'âge, l'orientation sexuelle, les capacités, le statut socioéconomique et les rôles au sein de la famille, la précarité et le pays d'origine des personnes, lesquels déterminent en partie leurs expériences sociales, leur degré de pouvoir et leur vulnérabilité à la traite. Toute réponse à la traite des personnes privilégiant une approche axée sur les droits de la personne implique une compréhension de ces différences. Il faut comprendre comment les lois touchent certaines communautés de manière disproportionnée. Par exemple, les travailleuses du sexe migrantes hésitent à sortir de l'ombre de crainte d'être expulsées, ce qui souligne la nécessité de décriminaliser le travail du sexe. En ce concerne les femmes et les filles autochtones, qui sont à plus grand risque d'être soumises à la traite des personnes, il faut aussi tenir compte des causes premières des inégalités lorsque l'on réfléchit aux stratégies de prévention et d'intervention. Quelles sont les implications en matière d'accès aux services et à la justice ?

Bien que le besoin de protection soit considéré comme crucial, certain-e-s participant-e-s du forum ont insisté sur le fait que la prévention est tout aussi importante. En particulier, les participants ont souligné l'importance de renforcer l'autonomie des filles et des femmes dans le cadre d'une stratégie de prévention de la violence fondée sur le genre. Les stratégies proposées sont, par exemple, les programmes de promotion des relations saines et les stratégies menées par et pour les jeunes. Les participant-e-s soulignent également l'importance de porter une attention particulière au langage de manière à favoriser la participation des filles et des jeunes femmes. Il faut également tenir compte des différentes perceptions de l'analyse genrée au sein des groupes de femmes migrantes.

La collaboration

L'un des thèmes sous-jacents du forum est le besoin de collaboration entre les différent-e-s intervenant-e-s. Les décideurs et décideuses politiques et les représentant-e-s gouvernementaux ont mentionné l'importance de rencontrer les intervenant-e-s du secteur communautaire pour mieux comprendre l'impact des politiques sur les personnes concernées. Les représentant-e-s du secteur des ONG ont quant à eux souligné l'importance d'entendre directement les décideurs et décideuses politiques pour mieux comprendre les politiques et ensuite mobiliser ces connaissances dans le cadre de leur travail de plaidoyer direct et systémique. Autant les décideurs et décideuses que les ONG ont exprimé le besoin

de dialoguer et de collaborer de façon soutenue. La collaboration pourrait être améliorée dans certains domaines, notamment :

- Les cas de traite : il faut accroître et améliorer la collaboration entre les responsables gouvernementaux et les travailleurs et travailleuses de première ligne ;
- Les comités consultatifs aux paliers fédéral et provincial : il faut garantir que tous les intervenant-e-s soient représentés ;
- La ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes : il faut s'assurer que des stratégies soient en place pour entrer en contact avec les personnes ayant subi la traite interne et internationale ;
- Les prestataires de services : il faut collaborer pour accroître leur capacité à intervenir dans toutes les régions.

D. Évaluations

Des intervenant-e-s de première ligne, des défenseur-e-s de droits et des représentant-e-s du gouvernement provenant de divers contextes et ayant différents profils démographiques (y compris des personnes s'identifiant comme jeunes, LGBTQ+, personnes migrantes et ayant subi la traite) ont participé au forum, ce qui souligne le caractère inclusif de l'événement.

Nous avons reçu des commentaires très positifs dans le formulaire d'évaluation du forum (39 % des participant-e-s ont répondu).

- 100 % des personnes répondantes sont d'accord ou fortement d'accord que le forum était bien organisé et que les rencontres étaient constructives.
- 100 % des personnes répondantes sont d'accord ou fortement d'accord que les conférenciers et conférencières invités au forum étaient diversifiés et compétents, et que les ressources présentées étaient utiles. Cette unanimité est révélatrice, car 45 % des répondants se décrivent comme ayant une connaissance approfondie du sujet.
- 93 % et 97 % des personnes répondantes se sont respectivement senties incluses dans l'espace et libres de s'y exprimer.
- 75 % sont d'avis que leurs besoins en matière d'accessibilité ont été satisfaits ; les défis soulevés sont d'ordre linguistique.
- 100 % des personnes répondantes ont indiqué que leurs attentes ont été satisfaites, et qu'elles participeraient ou recommanderaient la participation aux prochains forums.

De manière générale, les commentaires sont positifs, bien que certaines suggestions sur la manière d'améliorer le forum ont été répétées par plusieurs personnes répondantes, soit : inviter plus de conférenciers et conférencières francophones ; permettre aux personnes survivantes d'être davantage entendues ; et accorder plus de temps aux périodes de questions et réponses.

Des personnes répondantes ont mentionné la nécessité de mettre davantage l'accent sur la prévention, d'accroître la coordination des services à l'échelle provinciale et nationale, et d'améliorer la mise en œuvre des politiques. La santé mentale des personnes ayant survécu à la traite a aussi été abordée, notamment en ce qui a trait à l'importance des suivis réguliers. Certaines personnes répondantes ont

souligné la nécessité de modifier les permis de travail temporaires afin de réduire les vulnérabilités à la traite et de mieux adapter les programmes actuels sur les plans de la culture et du genre.

Les participant-e-s se sont dits inspirés par le forum, et une très grande majorité des personnes répondantes ont indiqué qu'elles avaient l'intention d'agir immédiatement et de sensibiliser leur entourage à la traite des personnes.

E. Conclusions

Le Forum pancanadien sur la traite des personnes de 2019 portait principalement sur l'élaboration et l'analyse des politiques en relevant les forces et les lacunes de la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes. Le sujet a été examiné dans le cadre d'un panel offrant un aperçu des différentes tendances et expériences locales, d'une table ronde permettant d'échanger des connaissances sur les lois et politiques en vigueur, et de nombreux groupes de discussion examinant différents sous-thèmes.

Puisque les changements systémiques relèvent d'un processus à long terme, ce forum a mis en lumière des thèmes récurrents relatifs aux défauts dans les politiques et la conception des programmes qui entraînent des vulnérabilités, aux lacunes en matière de protection ainsi que des pratiques prometteuses d'intervention de première ligne et conception de politiques. Le forum a confirmé l'importance de la collaboration entre les travailleurs et travailleuses de première ligne, les défenseur-e-s de droits et les décideurs et décideuses.

Le forum a également permis aux défenseur-e-s de droits de réitérer ce qui doit être changé pour renforcer la protection des personnes ayant subi la traite, et ultimement empêcher complètement la traite des personnes. La tenue du forum à Ottawa a permis d'accroître la participation des décideurs et décideuses politiques. Les représentant-e-s du gouvernement ont pu aborder des politiques et des perspectives, et entendre parler des écarts entre les impacts voulus des lois et politiques et leurs conséquences concrètes.

L'organisation de forums sur la traite des personnes est l'un des moyens par lesquels nous favorisons l'échange d'information, le réseautage et la collaboration. Ces rencontres annuelles en personne permettent de renforcer nos liens et d'en créer de nouveaux. Ancrées dans nos expériences et nos connaissances, ces rencontres motivent également les défenseur-e-s de droits et les autres intervenant-e-s à poursuivre leurs efforts pour combattre la traite des personnes. Les commentaires et réactions à l'issue du forum sont franchement positifs, ce qui nous inspire à passer à l'action pour produire des changements.

Dans leurs propres mots

Shelley Gilbert, Legal Assistance of Windsor

La Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes nous donne l'occasion de poursuivre la discussion sur la traite avec les personnes actives sur le terrain. Elle nous offre un cadre pour aller de l'avant.

En tant que pays, nous devons faire face à la violence, la migration forcée et la destruction des familles, et reconnaître en quoi ces vulnérabilités mènent à l'exploitation. Nous devons déterminer si les politiques réduisent les symptômes des traumatismes ou si elles contribuent au contraire à la migration forcée, à la vulnérabilité et aux traumatismes.

Les entrevues pour les permis de séjour temporaires pour les victimes de la traite sont construites en fonction de la compréhension de la traite des personnes que nous avons en 2002. Nous avons une compréhension limitée des mécanismes qui empêchent les personnes d'avoir accès à un statut et des manières dont elles sont attirées au Canada par des mensonges. Les recruteurs les attirent frauduleusement en leur faisant croire qu'elles obtiendront des permis de résidence et de travail.

Sue Wilson, Sœurs de Saint-Joseph au Canada

En tant que pays, nous créons la précarité que nous cherchons à éradiquer.

Roxane Milot, Affaires mondiales Canada

Un élément (pilier) de renforcement de l'autonomie est maintenant intégré à la Stratégie nationale ; il est très important pour les personnes survivantes d'avoir un endroit où aller.

Natalie Clayton, Sécurité publique Canada

Nous reconnaissons que, dans le cadre de la prévention, nous devons davantage nous pencher sur la demande, les facteurs qui contribuent à l'exploitation sexuelle et au travail forcé.